



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2009

Collonges lès Premières, le 18/05/2009

1) RECENSEMENT 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune fera l'objet d'un recensement de la population en 2010. La commune devra nommer un agent coordonnateur communal (désigné pour suivre l'enquête de recensement) et recruter un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose comme agent coordonnateur communal : Mlle MAUSSERVEY Alexandra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition.
- Charge monsieur le Maire d'effectuer le recrutement de l'agent recenseur et de signer tous les documents se référant à ce recrutement.
- Les crédits seront inscrits au budget 2010.

2) EMPLOIS SAISONNIERS

Pour assurer le bon fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs pour le mois de Juillet et Août 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement de saisonniers en fonction des effectifs prévus et de signer les documents se référant à ce recrutement.
- Ces animateurs seront rémunérés à l'indice majoré 296 pour une durée hebdomadaire de 35 H.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2009.

3) MOTION A ADRESSER A LA CAF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Après la diminution des prestations dans le cadre des contrats Enfance, nous assistons à un désengagement de la CAF dans le cadre de la PSO (Prestation de Service Ordinaire) qui se traduit par une non prise en compte du temps consacré au repas.

Est-ce à dire que ce temps n'a aucune valeur éducative ?

Devons-nous laisser les enfants sous la surveillance d'un minimum d'adultes non qualifiés ?

Devons-nous augmenter de manière significative les tarifs ?

Si ce désengagement se poursuit devons-nous renoncer au service de restauration scolaire et à l'accueil périscolaire en général parce que nos finances ne nous permettront plus de l'assurer ?

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise consent, des efforts financiers énormes à cette compétence. Que ce soit au niveau du régime indemnitaire ou de la formation de ses employés afin de proposer un encadrement de qualité ; qu'il s'agisse de la création ou l'entretien de ses centres ; sans parler des efforts consentis tant au niveau de l'accompagnement scolaire (contrat CLAS de Genlis) et des Relais Petite Enfance (création d'un poste d'animatrice fin 2007 réhabilitation du local cette année et création d'un local à Thorey en Plaine prévu début 2010.)

Le contexte économique actuel laisse présager des temps difficiles, une demande d'aide sociale accrue et c'est en cette période où la solidarité doit jouer que la CAF se désengage, aggravant par là même une situation des plus délicates. »

Le Conseil Municipal de Collonges lès Premières membre de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise s'inquiète de ce désengagement et du devenir des contrats temps libres sans lequel la commune ne pourrait offrir un accueil de qualité tout au long de l'année.

C'est pourquoi le Conseil Municipal à l'unanimité, demande instamment à la CNAF (Caisse National d'allocation Familial) de revoir sa politique d'aide.

4) 14 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
-décide de fixer le prix du repas du 14 juillet 2009 :
Gratuits pour les habitants de la commune
Moins de 12 ans : 9 €
Plus de 12 ans : 18 €

5) INFORMATIONS DIVERSES

Les élections Européennes auront lieu **le Dimanche 7 juin 2009 de 8h à 18h**. Le bureau de vote est constitué de :

- Président du bureau de vote : ROLLIN Jean Emmanuel
- Vice Président : PETIT Philippe
- Assesseurs : VIDAL Catherine
CROUZIER Vincent
CHAMEROY Agnès

Le bureau de vote sera tenu comme suit :

8h – 10h30	PETIT Philippe	CHAMEROY Agnès	CROUZIER Vincent
10h30 – 13h00	PETIT Philippe	TESSIER Christian	BIONDI Jérôme
13h – 15h30	ROLLIN J-E	DUGIED Jacky	SAVROT Marielle
15h30 – 18h	ROLLIN J-E	VIDAL Catherine	FREI Philippe

Travaux :

Monsieur le Maire informe des travaux concernant la rue de la Grande Charrière ; le dossier n'est pas retenu au titre de la dotation cantonale. Il est retenu par le CONSEIL GENERAL et les travaux seront subventionnés.

Les travaux de la salle des fêtes seront réalisés les dernières semaines de juillet et les deux premières semaines d'août.

Monsieur le Maire donne lecture des devis de signalisation pour l'entrée de l'Hermitage. Ils seront pris durant l'été.

Pollutions : Les sondages et les prélèvements viennent d'être réalisés. Les résultats seront connus en septembre.

Effraction : Dans la nuit du 3/04/2009 au 4/04/2009 l'école primaire a fait l'objet d'un cambriolage. La porte a été défoncée ainsi que la porte intérieur. Monsieur le Maire a déposé plainte. Le dossier est déposé auprès de l'assurance.

Ecole numérique Rurale : Monsieur le Maire présente le volet numérique de l'Etat. L'appel à projet concerne 77 communes en Côte d'Or. Monsieur le Maire présente le dossier qu'il a déposé en copie à l'inspecteur de l'académie.

Arbre de Noël : Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes propositions de spectacles. Il retient Mr TRITTO Mario, magicien pour un coût de 860 €.

Associations :

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements des associations pour le versement des subventions.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel